



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 6 décembre 2021

FRANCE RELANCE : 54 NOUVELLES OPÉRATIONS DE RECYCLAGE DES FRICHES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles, dans la droite ligne de la stratégie « Eau Air Sol » pour la préservation des ressources naturelles en Auvergne-Rhône-Alpes. Les friches représentent en effet un gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent être préférées à l'artificialisation d'espaces naturels ou agricoles pour développer de nouveaux projets.

Lancé en décembre 2020 dans le cadre du plan de relance, l'appel à projets « recyclage foncier des friches » se déploie en deux phases successives en Auvergne-Rhône-Alpes. Pour cette seconde phase, plus de 150 projets ont été déposés. Ces résultats reflètent la prégnance des enjeux de recyclage foncier. Dans les secteurs à forte pression démographique et économique, parfois conjuguée à des contraintes géographiques majeures et de reconversion d'anciens bassins industriels, ils répondent aux besoins de renouvellement urbains de la ville sur elle-même ; dans les secteurs en déprise à la nécessité de sobriété foncière.

[54 opérations lauréates](#) ont été retenues par Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, en partenariat avec le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de l'accord régional de relance.

Les projets sélectionnés vont générer plus de 140 000 m² de logements – dont plus de 60 % seront des logements sociaux – et plus de 211 000 m² de surfaces économiques (bureaux, commerces, industrie...). Ils seront accompagnés pour un montant total de 36,5 millions d'euros de subventions de l'État mobilisées dès 2022, qui s'ajoutent au montant de 28,7 millions d'euros de subvention de l'État engagé en 2021 pour accompagner les 46 opérations lauréates du premier appel à projets.

Grâce aux subventions de l'État, les [100 opérations lauréates](#) retenues sur l'ensemble de la région vont pouvoir être engagées ou accélérées dans leur mise en œuvre, contribuant ainsi à la résorption de friches dans les territoires, au renouvellement urbain et à la relance économique.

Quelques exemples de projets retenus

Usine JB Martin à Tarare (69) :

L'opération consiste en la réhabilitation de l'ancienne usine et la requalification des abords afin de créer un pôle associatif, une école de musique intercommunale et le nouveau siège de la Communauté d'agglomération.

Friche ENGIE à Aurillac (15) :

Le recyclage de cette friche porté par la Ville d'Aurillac comprend la démolition, la dépollution et la viabilisation du site afin de produire des logements et d'aménager les espaces publics périphériques.

Ancienne papeterie à Entre-deux-Guiers (38) :

Le projet de reconversion de la papeterie des Deux Guiers par l'Établissement Public Foncier Local de la Savoie permettra de réaliser des travaux d'aménagement d'une zone d'activités économiques pour des locaux d'artisans.

Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Benoît GAILLET
Tél : 06 21 11 06 48
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69